

Résolution en relation avec le crédit supplémentaire N° 06/2020

Avant même les effets du « Covid 19 » sur notre économie, une partie de la population sédunoise vivait déjà dans une certaine précarité. Les personnes concernées par ce phénomène ont éprouvé passablement de peine à gérer leur budget durant la période de confinement qui nous a été imposée.

De nombreuses associations d'entraide ont tenté d'atténuer les dégâts provoqués par le coronavirus. Par la force des choses, les demandes d'aide qui leur ont été adressées n'ont cessé d'augmenter. La file d'attente devant la patinoire des Vernets de personnes sollicitant une aide alimentaire illustre bien ce besoin accru d'aide ressenti par toute une couche de la population de Suisse romande en situation de fragilité économique.

Le crédit supplémentaire N° 06 / 2020 accepté par la Cogest tend à pallier ce type de problème en lien direct avec le Covid en proposant :

- Des bons à acheter à prix réduit via le site ensemble19.ch et en partie subventionné par la commune.
- « *La distribution (gratuite) de bons d'achats pour les ménages ayant subi une baisse de revenu d'une valeur maximale de Fr. 200.- par famille de manière ciblée afin d'éviter tout effet arrosoir* ». Accordé sur demande et en attestant une diminution de revenu.
- *Un mécanisme d'aide directe pour les indépendants et les associations à but social est également prévu.*


Le crédit supplémentaire préconise la création d'un fonds de Fr. 500'000.- pour l'ensemble des mesures envisagées. Il convient de saluer cette initiative communale. Par contre, le crédit en question omet de préciser la manière dont va être répartie la somme planifiée entre les trois différentes actions. Ceci laisse une grande marge d'interprétation par rapport à la distribution de cette aide et la définition de bénéficiaires. Ce manque d'objectifs claires nous incite à proposer un cadre plus rigoureux.

Par l'intermédiaire de cette résolution, le groupe des Verts, en collaboration avec l'ADG, propose que les 500'000.- francs budgétisés soient clairement répartis de la manière suivante :

1. 100'000- sont consacrés aux personnes en situation de précarité ;
2. 200'000- sont consacrés aux associations qui ont vu les demandes d'aide augmenter durant la période du COVID ;
3. La dernière part étant réservée à l'achat de bons à prix réduit et accessible à tous les habitant-e-s.

Ces sommes sont indicatives et devraient pouvoir être augmentées en fonction des besoins déclarés.

Pour le groupe des Verts



Pour l'Alliance de Gauche

